CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 20 au 21 octobre 2020 AG/doc.5688/20 rev. 2

Washington, D.C., États-Unis d’Amérique 27 octobre 2020

SESSION VIRTUELLE Original: espagnol

Point 1 de l’ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE   
DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE[[1]](#footnote-1)/

(Approuvé à la première séance plénière, le 20 octobre 2020)

1. Adoption du projet d’ordre du jour de l’Assemblée générale (article 30 du Règlement de l’Assemblée générale)
2. Approbation des recommandations de la Commission préparatoire de la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale (article 20 du Règlement de l’Assemblée générale)
3. Rapport annuel du Secrétariat général sur les activités et la situation financière de l’Organisation [article 112 *g* de la Charte de l’OEA et Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général] (Rapport du Secrétariat général)
4. Rapport du Secrétaire général sur les pouvoirs (article 27 du Règlement de l’Assemblée générale)
5. Rapport annuel du Conseil permanent (article 40 du Statut du Conseil permanent)
6. Rapport annuel du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) (article 95 *e* de la Charte de l’OEA)
7. Observations et recommandations du Conseil permanent sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l’Organisation (article 91 *f* de la Charte de l’OEA)
   1. Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)
   2. Comité juridique interaméricain (CJI)
   3. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)
   4. Cour interaméricaine des droits de l’homme
   5. Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)
   6. Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)
   7. Tribunal administratif (TRIBAD)
   8. Commission interaméricaine des femmes (CIM)
   9. Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)
   10. Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues (CICAD)
   11. Institut interaméricain de l’enfance et de l’adolescence (IIN)
   12. Institut panaméricain de géographie et d’histoire (IPGH)
   13. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)
   14. Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
   15. Organisation interaméricaine de défense (JID)
8. Établissement du lieu et de la date de la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale (article 30 du Règlement de l’Assemblée générale)
9. Élection du bureau des organes, organismes et entités de l’Organisation (article 30 du Règlement de l’Assemblée générale)
   * 1. Trois membres du Comité juridique interaméricain
     2. Trois membres du Centre d’études de la justice des Amériques
     3. Un membre du Tribunal administratif de l’OEA
     4. Un membre de la Commission des vérificateurs extérieurs de l’OEA
10. La question des îles Malouines [AG/DEC. 70 (XLII-O/12)]
11. Projet de résolution : « Promotion et protection des droits de la personne »
12. Projet de résolution : « Renforcement de la démocratie »
13. Projet de résolution : « Droit international »
14. Projet de résolution : « Actualisation des procédures du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires »
15. Projet de résolution : « Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle »
16. Projet de résolution : « Programme-budget 2021 de l’Organisation »
17. Projet de résolution : « Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques »
18. Projet de résolution : « Accroissement et renforcement de la participation de la société civile et des acteurs sociaux aux activités de l’Organisation des États Américains et au processus des Sommets des Amériques »
19. Projet de résolution : « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience »
20. Charte interaméricaine de développement des entreprises
21. La situation en République bolivarienne du Venezuela[[2]](#footnote-2)/
22. La situation au Nicaragua[[3]](#footnote-3)/
23. Les défis pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Amériques face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Plan d’action de Guatemala 2019
24. Promotion de la riposte continentale au changement climatique dans le contexte de la pandémie de COVID-19
25. Projet de résolution : « Rôle prioritaire de l’Organisation des États Américains dans le développement des télécommunications/technologies de l’information et des communications par l’intermédiaire de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) »
26. Renforcement de la participation des observateurs permanents aux activités de l’Organisation des États Américains

NOTES DE BAS DE PAGE

1. … de la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Nous estimons que ces points sont de nature à constituer une ingérence et ne tiennent pas compte des buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la nature et des buts de la Charte de l'OEA et des principes du droit international.

2. … générale des thèmes : “La situation au Nicaragua” et “La situation en République bolivarienne du Venezuela”, car ils constituent de l’ingérence et sont en violation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, avec la nature et les buts de la Charte de l’OEA et avec les principes du droit international.

Aucun État ou groupe d’États n’a le droit d’intervenir, directement ou indirectement, et pour quel que motif que ce soit, dans les affaires internes ou externes de tout autre. Le principe susmentionné exclut non seulement la force armée mais également toute autre ingérence ou tendance qui attente à la personnalité de l’État, des éléments politiques, économiques et culturels qui le constituent.

Prétendre utiliser d’autres pays pour dévier l’attention de la pression et du désastre sanitaire, économique, politique et social qui existent dans les pays qui ont coparrainé ces propositions est honteux et flagrant et constitue une agression et un acte hostile contre la République du Nicaragua, laquelle n’a pas demandé ce point, et la République bolivarienne du Venezuela, pays qui n’appartient plus à l’OEA depuis longtemps.

Il y a des problèmes plus urgents que s’occuper de la pandémie du coronavirus qui affecte de nombreux pays du monde, jusqu’à maintenant plus de 19 millions de personnes ont été contaminées et le nombre de morts à cause de la COVID-19 dépasse déjà 700 714 dans le monde, selon les calculs de l’Université John Hopkins, les États-Unis étant en tête avec 156 807 morts.

Elle affecte en particulier les pays d’Amérique latine et de la Caraïbe, qui ont été affectés sérieusement par cette pandémie, et en particulier les États-Unis, avec 4,8 millions de personnes contaminées et 35 États à risque de contagion élevé, sans compter la tragédie humanitaire de milliers de familles latino-américaines et afro-américaines pour lesquelles les indices de différences raciales sont disproportionnés, qui sont victimes de racisme, qui n’ont pas d’assurance médicale pour les soins de santé, qui sont sans travail, sans nourriture et en danger d’être expulsées de leurs demeures.

La préoccupation centrale des discussions de cette Assemblée générale doit être la sécurité sanitaire au profit de nos pays, partager des données d’expériences et encourager la solidarité entre les États, face aux défis que comporte la pandémie actuelle du coronavirus, au lieu de venir discuter de mesures d’agression et de déstabilisation contre la souveraineté et le droit à l’autodétermination des gouvernements du Nicaragua et du Venezuela.

La délégation du Nicaragua réitère son rejet et sa non-acceptation de l’introduction de ces thèmes et demande que la présente déclaration soit incluse en tant que note de bas de page dans le présent projet d’ordre du jour.

AG08260F01

1. . La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines rejette fermement l'inscription des points « la situation en République bolivarienne du Venezuela » et « la situation au Nicaragua » au projet d'ordre du jour… [↑](#footnote-ref-1)
2. . La délégation du Gouvernement du Nicaragua rejette fermement et catégoriquement l’introduction au Chapitre III de l’avant-projet d’ordre du jour de la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée … [↑](#footnote-ref-2)
3. . Idem. [↑](#footnote-ref-3)